

Procédure de paiement, financement, rappel, commission et frais administratifs

Effective à partir du 1er janvier 2024

Objectif : Rationaliser et accélérer les processus de paiement pour éviter les complications telles que la mise en ligne et le retrait en ligne, ainsi que minimiser les tâches administratives superflues. Les méthodes de financement et les rappels de paiement seront désormais entièrement automatisés dans notre système. Nous ajustons également les frais administratifs et renforçons le soutien aux gestionnaires de districts.

1. Procédure de paiement :

- Délai de paiement : Toute adhésion doit être réglée dans les 24 heures suivant la réception de la facture, sans exception.
- Méthodes de paiement privilégiées : Nous encourageons fortement l'utilisation des paiements par carte de crédit.
- Restriction sur les chèques : Les chèques envoyés par voie postale ne seront pas acceptés. Une image numérisée du chèque ou un chèque électronique doit être soumis dans les 24 heures.
- Communication en cas de retard : Toute situation pouvant entraîner un retard de paiement doit être immédiatement signalée à facturation@grinternational.com.
- Commissionnement : Pour éviter des pénalités sur le commissionnement, assurez-vous de bien faire le suivi avec le client et de l'aviser du délai de 24h pour acquitter la facture.
- Conditions : N'oubliez pas de lire les conditions à la fin des inscriptions et paiements. Cochez la case à cet effet.

2. Options de Financement :

- Disponibilité : Uniquement pour les paiements effectués par carte de crédit.
- Montant minimum et durée : Variables selon l'achat et sujets à changements.
- Frais : Les frais administratifs et les taxes applicables seront inclus dans les financements.
- Factures de plus de 1000\$: Facturation mensuelle incluant taxes et frais administratifs.
- Commission sur financement : Versée à la fin du dernier paiement. L'absence de paiement complet annule la commission.

3. Rappel de Paiement :

- Automatisation des rappels : Des rappels automatisés seront envoyés pour garantir le respect des échéances de paiement.
- Éviter les Rappels : Une note ajoutée à la facturation ou inscrite dans le formulaire peut exempter le client des rappels automatiques.

- Conséquences du non-paiement : Les paiements sont dus à la réception de la facture. Un retard de paiement sera interprété comme une annulation de l'engagement par le client, entraînant la désactivation de son compte.

4. Commission :

- Date de fin du calcul : Mensuelle, se terminant le dernier jeudi du mois.
- Versement des commissions : Effectué le premier vendredi du mois suivant le dernier jeudi du mois. Les jours fériés peuvent affecter ce délai de 1 à 2 jours ouvrables.
- Référence du GD : Si le GD n'a pas indiqué qu'il est la référence (sauf dans un de ses districts), la commission sera considérée comme partagée, avec une possible pénalité de 20%.
- Produits ou services éligibles : Adhésions, renouvellements, partenaires, commanditaires, district GR, etc. Des exclusions peuvent s'appliquer.
- Taux de commission : Maximum de 40%. Partage possible entre deux gestionnaires si indiqués préalablement. Pour toute situation particulière, contactez le responsable de la facturation.
- Bonis de commission : Versés selon les conditions annoncées par GR International, après paiement complet et respect des conditions du boni.
- Ajustement de commission : En cas de correction, dispute ou malversation, l'ajustement sera effectué lors de la prochaine période de versement.
- Défaut de paiement : Aucun versement de commission si un paiement est dû à GR International. Le solde sera ajusté avec les commissions dues.

5. Frais administratifs :

- Inclusion : Comptabilité, gestion, support à l'enregistrement et facturation, frais bancaires et de transaction.
- Sur financement : Variables selon l'achat, incluant les frais administratifs et les taxes.
- Sur retard : 2% pour tout retard dépassant 60 jours, n'incluant pas les dépôts.
- Factures de plus de 1000\$: Facturation mensuelle avec frais administratifs.
- Sur versement : Ajustement en janvier 2024, majoration de 1% sur le taux actuel, équivalent à 1\$ par 100\$ de commission.
- Sur taxation : Applicables si pas de numéro de taxes, calculés sur le montant de taxes prélevées au pourcentage de la commission reçue.

Note Importante : Ces procédures sont mises en place dans le cadre de notre engagement à optimiser la gestion et à automatiser les processus chez GR International, dans le but de réduire les coûts et les délais associés à la gestion des paiements. Ces ajustements nous permettront également d'investir dans de nouvelles technologies et de renforcer notre support aux gestionnaires de district.